

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE CAUPENNE D'ARMAGNAC
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DU RESEAU ELECTRIQUE

Prescription du PLU : 27 novembre 2020

Débat sur la PADD : 19 juillet 2024

Arrêt du PLU : 27 juin 2025

Enquête publique : Du 20 novembre 2025 au
22 décembre 2025

Approbation du PLU : 10 mars 2026

6.3

Bureau d'études UrbaDoc Badiane
Chef de projet : Etienne BADIANE
Chargée d'études : Pauline LEROUX
1, rue des Lavandes
32220 LOMBEZ
06.80.43.26.46
contact@urbadocbadiane.fr



Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.
Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).

Tous droits réservés – reproduction interdite